



«Le petit pont de bois  
qu'on traversait naguère  
pour passer la rivière ...»



**Semaine Bleue**  
Semaine de partage





### Chères Lucéennes, Chers Lucéens,

C'est avec une infinie tristesse et une émotion collective que nous avons appris, le 13 juillet dernier, la disparition de Marie-Thérèse Triballier, conseillère municipale depuis 2008.

Marithé, nous a quitté au terme d'un ultime combat contre la maladie qu'elle menait avec courage et dignité en poursuivant autant que possible ses activités d'élue. Elle laissera à tous l'image d'une femme courageuse, intègre, dévouée, n'ayant jamais compté le temps qu'elle mettait au service des autres. Femme publique très appréciée, elle était une militante, une combattante, qui a lutté sans relâche pour défendre les plus faibles et

refuser les injustices qui les frappent. Très investie dans différentes et multiples activités associatives, tout le monde reconnaissait ses qualités profondément humaines, sa serviabilité, son empathie naturelle et sa générosité contagieuse. La commune du Grand-Lucé lui doit énormément.

Comme elle le souhaitait, et conformément aux choix de sa famille, Marithé avait souhaité partir en toute discrétion et dans la plus stricte intimité. Sa famille était aussi sa priorité et son exigence.

Nous avons une pensée émue pour son époux Dominique, ses enfants et ses petits-enfants.

Nous perdons tous une amie précieuse, une femme bienveillante, une élue infatigable dévouée à sa commune, nous nous rendons compte du privilège d'avoir croisé sa route.

Je présente mes sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Je souhaitais aussi rendre hommage à madame Denise Papin, décédée le 22 juin 2022, elle a été secrétaire générale à la mairie du Grand-Lucé de 1977 à 2001 pendant les mandatures de M. Cotin et M. Lecomte. Elle était très dévouée et compétente dans les fonctions qu'elle exerçait. Elle aimait la vie, les amitiés, les fidélités avec lesquelles se confondait, bien souvent et positivement, son engagement professionnel.

Au nom du conseil municipal, des anciens élus et du personnel, je présente mes sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Prenez soin de vous.

Pascal Dupuis

## Agenda

**Cinéma salle Belleville** : Prochaines Séances les mardis à 14h00 et 20h00  
29 novembre - 20 décembre - 10 et 31 janvier - 21 février 2023

**Marché de Noël** : vendredi 9 décembre Salle Belleville dès 18h00

**Comité des fêtes** : Réveillon de la St Sylvestre Salle Belleville  
31 décembre à 20h30 (sur réservation)  
Loto Salle Belleville, 18 février 2023 à 20h00

**Vœux du maire** : vendredi 13 janvier 2023 à 19h30 salle Belleville

**Amicale des écoles** : Loto Salle Belleville, 20 janvier 2023 à 20h30  
Soirée Ludykid Salle Belleville, 10 mars

**Musique municipale** : Soirée montagne - dansante, 28 janvier à 19h30  
Salle Belleville (sur réservation au : 06.37.29.48.21)

**Bourse aux oiseaux** : 12 février 2023 Salle Belleville

## Sommaire

2 - Edito du Maire

3 - Sports et Loisirs

Espaces Fitness et jeux

4 - Piscine municipale

5 - Bibliothèque

6 - Écoles

7 - Travaux

Rue de l'Hôtel de ville  
Éclairage communal

8 - Travaux

Cellules commerciales  
Complexe Belleville  
Restaurant scolaire

9 - Travaux

Restaurant scolaire (suite)

10 - Semaine Bleue

11 - Centre de Secours

Sapeurs Pompiers

12 - Infos diverses

Les maires du Grand-Lucé

13 - Infos diverses

Les maires du Grand-Lucé (suite)  
Vallée du Loir-croissance-verte

14 - Infos diverses

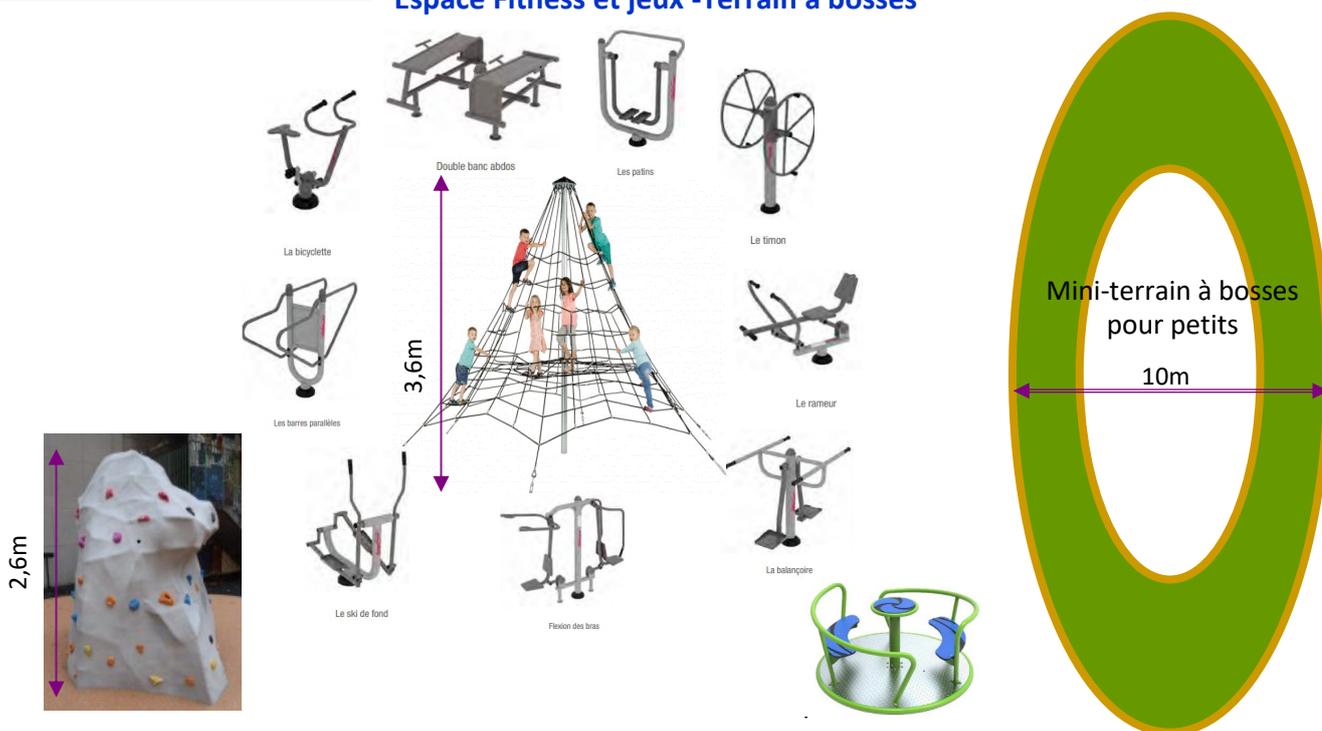
Vallée du Loir  
Croissance démographique

15 - Infos diverses

Vallée du Loir (suite)  
Amicale des écoles  
- Régie Interne

16 - Infos diverses

Le risque électrique  
Nouvel artisan



**Nouveau projet prêt à voir le jour:** Implantation prévue en cercle de 9 engins de Fitness avec au centre une pyramide de hauteur 3,60m, 2 jeux enfants seront aussi disposés : un tourniquet et un rocher d'escalade puis, notre service technique créera un mini terrain à bosses pour petits, sur une largeur de 10m (entre l'aire de Fitness et le terrain à bosses existant).

**Nouveau Pont de bois permettant de traverser le bras de la Veuve.**  
(réalisé par notre service technique)



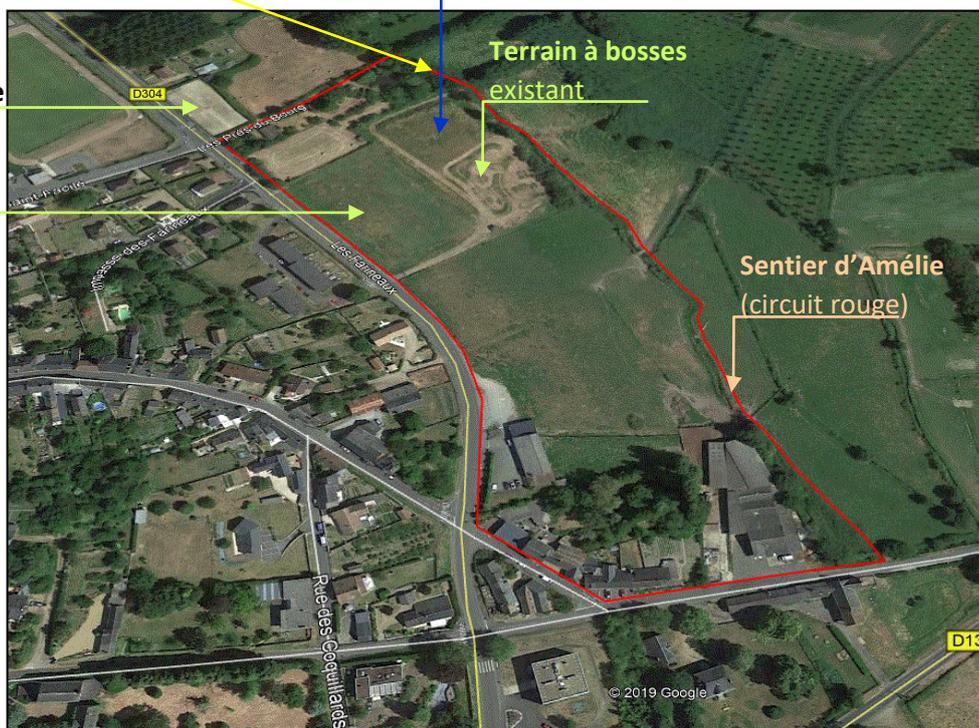
**Espace Fitness**  
Mise en place des 9 engins en décembre

**Espace en cours d'aménagement:**

Aire de Fitness, Jeux et mini Terrain à bosses

Terrain de Pétanque

Terrain d'entraînement football



## Le Saviez-vous ?

**La piscine propose deux activités aquatiques, ouvertes à tous, le midi !**

Une séance d'Aquabike encadrée et en musique, le **Jeudi midi (12h30 à 13h00)**. Nos 12 vélos n'attendent que vous !

La piscine est également accessible aux adultes souhaitant nager librement pour se détendre, le **Vendredi midi (12h30 à 13h30)**.

Malgré les petites dimensions de notre bassin;

**Des lignes d'eaux élargies** sont mises en place pour se croiser sans gêne...

**Prêt de matériels** (planches, palmes, pull-buoy...)

**Conseils du Maître-nageur pour les personnes souhaitant progresser ou se perfectionner** sont aussi au rendez-vous...

Si vous, ou votre entourage, vivez ou travaillez dans le secteur du Grand - Lucé et que vos horaires de pause méridienne le permettent, n'hésitez plus !

**Vous cherchez une activité familiale dans un cadre agréable avec vos enfants en période hivernale ?**

**Vos enfants aimeraient retrouver leurs copains et copines le week-end pour s'amuser, en laissant un peu de temps libre aux parents ?**

**L'activité Jardin Aquatique est faite pour vous !**

Dans une **eau dépassant les 30 degrés**, le Jardin Aquatique propose aux **familles (enfants âgés de 3 à 13 ans) de nombreux jeux, structures & tapis en mousse et matériels à disposition** le **Samedi matin (10h30 à 11h30)**.

De plus, **les enfants de plus de 8 ans, sachant nager, peuvent venir profiter seuls** (sans être accompagnés par un adulte) **de cette activité**.

Idéal pour retrouver ses camarades !

Rires & envies de revenir garantis !



### **A Noter :**

La piscine est **ouverte au public le Samedi après-midi, de 15h00 à 17h15**.

L'eau étant **chauffée davantage** pour les activités du matin (Eveil ou Jardin Aquatique), **la température reste très confortable durant la baignade l'après-midi (30 degrés) !**

Une **2<sup>ème</sup> ouverture hebdomadaire** sera de retour le **Mercredi, à compter de Mi-Avril** (voir Calendrier 2022-2023).

**La piscine sera fermée durant les vacances de Noël (vidange) et d'Hiver** et **sera intégralement ouverte durant les vacances de Pâques**.

### **Conseils Pratiques :**

Les passages de **test d'aisance aquatique** pour enfants (indispensable pour toute inscription estivale aux colonies de vacances et mini-camps comportant une pratique nautique : canoë, voile, paddle...) **sont envisageables toute l'année, alors n'hésitez pas à anticiper !!**

Prises de rendez-vous possibles tout l'hiver auprès du Maître-nageur.

**En cas de difficultés pour vous rendre en Mairie durant les heures d'ouverture en semaine**, nous vous rappelons que **le secrétariat est ouvert le 1<sup>er</sup> Samedi de chaque mois (9h00 à 12h00)** et que **de nombreuses cartes existent** (5 séances, 10 & 20 entrées...) **pour vous faciliter l'accès aux activités piscine** (voir Grille Tarifaire 2022-2023).

Retrouvez toutes les informations piscine sur [www.mairie-legrandlucé.fr](http://www.mairie-legrandlucé.fr)

**A très bientôt,**

Victor, Le Maître-nageur

## Une année riche en nouveautés !

### La bibliothèque a fait peau neuve cet été

Quelques travaux de peinture menés grâce à l'opération argent de poche proposée par le centre social ainsi que la réfection de l'éclairage et quelques achats mobiliers donnent à la bibliothèque une nouvelle image ! Plus claire et accueillante, les espaces ont été repensés pour vous permettre de rester lire sur place, tout en buvant un thé ou un café.

*Venez découvrir les changements !*

### De nouveaux services :

#### **Place au jeu**

La bibliothèque est abonnée à la bibliothèque-ludothèque de Montval-sur-Loir depuis quelques mois maintenant.

Une sélection d'une vingtaine de jeux pour petits et grands enfants mais également pour les adultes est à disposition des usagers pour jouer sur place.

Nous vous proposons une fois par mois de participer aux Jeux du mercredi.

#### **Des ressources numériques**

Depuis le 1er octobre, votre bibliothèque est désormais toujours ouverte !



Grâce à votre abonnement à la bibliothèque, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la plateforme de ressources en ligne Médiabox.

Financé par le département de la Sarthe et la commune du Grand-Lucé, ce dispositif vous permet d'accéder gratuitement et légalement à une offre de musiques, de films, d'auto-formations, de presse et de jeux en ligne. Vous disposez d'un forfait de 4 films et 4 magazines par mois. L'offre de musique est illimitée, ainsi que les cours en auto-formation. Les enfants bénéficient quant à eux d'un espace dédié et sécurisé.

*Rendez-vous à la bibliothèque pour plus de renseignements !*

### Programme d'animations :

- **les histoires du mercredi** (dès 3 ans) de 10h30 à 12h les 7 décembre, 25 janvier et 1<sup>er</sup> mars
- **les jeux du mercredi** (dès 3 ans) de 10h30 à 12h les 14 décembre, 11 janvier et 8 février
- **les bébés lecteurs** (0-3 ans) de 10h à 11h les jeudis 1<sup>er</sup> décembre, 26 janvier et 2 mars.

Après l'**architecture** au mois de novembre, nous continuerons notre tour d'horizon artistique avec des propositions autour de la **photographie** au mois de décembre, des **jeux vidéo** au mois de janvier puis du **cinéma** au mois de février. *Restez attentifs !*

Du **19 au 22 janvier 2023**, le Centre National du Livre organisera la 7e édition des **Nuits de la lecture** sur le thème de La peur. Venez frissonner à la bibliothèque le **vendredi 20 janvier de 20h30** à 22h !

Histoires effrayantes et breuvages épouvantables seront au programme !



Une expo **Street Art** a été présentée .



Le 1er septembre a vu les portes de nos écoles s'ouvrir après plusieurs semaines de vacances.

Pour certains bambins cela a été l'occasion de faire leurs premiers pas au sein du monde scolaire. Rythmés entre rires et pleurs, 4 tout petits ont fait leur entrée dans la classe des petits déjà constituée de 19 élèves de Mme **Quénéa** Sandrine, directrice de l'école maternelle.

En ce qui concerne les moyennes sections de Mme Nadège **Gerbier** au nombre de 23, ce fut l'occasion de redécouvrir leur classe et la cours de récréation.

Quant à Mme **El Hachem** Véronique enseignante des 26 élèves de grande section, c'est le temps de la préparation vers la "grande école".



De l'autre côté de la rue, les plus grands ont aussi fait leur rentrée. Au total 120 élèves ont passé les portes de l'école les Lucioles afin de retrouver leur espace de travail.

Voici la répartition des effectifs ; 21 élèves dans la classe de CP avec Mme **Lemonnier** Laurence, Mme **Pezzuti** Laurence accueille 19 enfants en double niveau CP-CE1 tout comme Mme **Boisset** Gwénaëlle qui a 26 élèves en niveau CE2- CM1, la classe de Mr **Carnet** Victor compte 28 CM1 et enfin Mr **Derré** Florian, directeur de l'établissement, compte quant à elle 26 CM2.

*Souhaitons à tous ces enfants une belle année scolaire !*

L'ensemble du corps enseignant se mobilise pour proposer de nouveaux projets pédagogiques aux élèves.

De beaux projets pour créer de beaux souvenirs se profilent pour tous ces élèves.

Qu'ils soient nos enfants, petits enfants, neveux, nièces ou enfants d'amis, nous pouvons tous être acteurs pour les aider à réaliser leurs souhaits.

Les élèves de la classe de Mme Pezzuti ont lancé le mouvement avec des activités en lien avec le thème de l'exposition proposée au sein de la bibliothèque : **Le Street Art**. Après la visite de celle-ci et l'étude des différentes méthodes de Street Art, les artistes en herbe ont pu s'exprimer sur le mur du parc de la mairie avec une œuvre éphémère réalisée à la craie.



## Le Flash des Lucioles

### Parole aux élèves de la classe de Mme Laurence PEZZUTI:

« Notre classe de CP-CE1 des Lucioles a commencé l'année scolaire avec un projet autour du **Street Art**.

Nous avons étudié les différentes techniques utilisées. Puis le vendredi 23 septembre, nous avons visité l'exposition à la bibliothèque municipale du Grand Lucé où nous avons analysé des photographies d'œuvres de Street Art.

Pour terminer ce projet, nous avons dessiné à la craie nos propres graffitis sur le mur au fond du parc de la mairie.

**Nous avons adoré ! »**



**Fin du grand chantier !!!**

Neuf mois de chantier ont été nécessaires pour repenser entièrement les espaces de la **rue de l’Hôtel de Ville**.

La municipalité s’était fixée trois objectifs à atteindre pour mener à bien cette réhabilitation du domaine public.

- Sécurisation des différents usages en définissant des espaces pour chacun (piétons, vélo et voitures).
- Réguler la vitesse des véhicules qui entre dans le cœur de ville, la zone 30 actuelle sera agrandie pour englober le carrefour de la rue de Belleville.
- Embellissement de l’axe principal en arrivant du Mans avec des espaces verts afin de donner envie aux visiteurs de découvrir notre village.

**SODEREF Développement et Paysage Concept** ont su proposer à la municipalité un programme travaux répondant à nos attentes, nous avons donc retenu les entreprises suivantes pour la réalisation de ceux-ci :

- Maitrise d’œuvre : **SODEREF et Paysage Concept** => 32 590,00€ HT
- Lot 1 – Voirie-Assainissement-Mobilier : **HRC** => 472 940,02€ HT
- Lot 2 – Réseaux divers : **BOUYGUES Energies & Services** => 53 943,20€ HT
- Lot 3 – Espaces Verts : **Paysage Julien** => 49 393,85€ HT

Soit un **montant total de 608 867,07€ HT**

**subventionné à hauteur de 166 040,00€ TTC** réparti de la façon suivante :

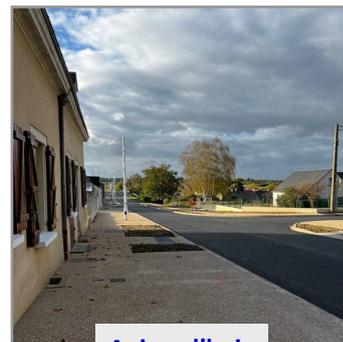
- Etat : DETR => 146 040,00€ TTC
- Conseil départemental : FDAU => 20 000,00€ TTC

Les espaces, la signalétique et le mobilier urbain ont été installés et ont ainsi clôturés cette période de travaux, avec moins d’impact sur la circulation.

M. Le Maire et son conseil remercie chaleureusement nos Co-financeurs et nous tenons également à féliciter les entreprises pour la qualité des travaux réalisés tout en tenant compte de la sécurité des usagers, lors des différentes phases d’aménagement.

Nous remercions également les habitants pour leur patience et le respect des plans de circulation pas toujours simple.

*Nous vous invitons à découvrir les différents aménagements lors de vos balades dominicales !*



**Info énergie**

**Énergie communale**

Face à la **crise énergétique** et aux directives du plan de sobriété énergétique initié par Elisabeth Borne - Première ministre ;

Il apparaissait important à l’équipe municipale de mettre en œuvre des actions rapides, c’est donc tout naturellement que nous avons décidé de couper l’éclairage public de 23h à 6h pour la saison hivernale 2022-23. Cette mesure d’urgence a pour but d’éviter les coupures électriques sur les jours les plus froids, afin de permettre aux habitants de continuer à se chauffer.

En parallèle, la mairie a lancé un appel d’offre pour un contrat pluriannuel de « Performance énergétique » visant à s’engager avec une entreprise dans la modernisation de notre parc d’éclairage ayant pour objectif, une baisse significative de notre consommation électrique. Ce sera alors l’occasion d’étudier une extinction sur le long terme de nos éclairages avec la possibilité de conserver certaines rues allumées.

Nous restons bien évidemment à votre écoute si vous aviez des remarques ou suggestions. Vous pouvez nous joindre à l’adresse mail suivante [secretariat@legrandluce.fr](mailto:secretariat@legrandluce.fr)

ou sur l’application CityAll.





Le Permis de Construire a été délivré sans observation le 8 septembre 2022 par les services de l'état.

Ce dernier est affiché en vitrine du bâtiment et en mairie en conformité aux règles d'urbanisme dans le but d'engager la possibilité du recours aux tiers. A l'issue de cette période légale sera engagée la consultation et mise en concurrence des entreprises en vue de procéder à la réalisation des

travaux. La collectivité se dotera par ce biais, très prochainement, de nouveaux pas de porte commerciaux à rez-de-chaussée, avec une façade redessinée, embellissant notre cœur de ville.

L'ensemble de l'acoustique du bâtiment sera optimisé afin d'accueillir à l'étage notre musique municipale, avec un plateau aménagé et approprié à la pratique de leur activité.

**Étude de réhabilitation du complexe Belleville**



La consultation de l'équipe de Maitrise d'œuvre vient d'aboutir.

Pas moins de 5 cabinets d'architecture se sont positionnés sur l'appel d'offre du projet et c'est le cabinet Manceau « Avenir 24 » qui après analyse s'est retrouvé « mieux disant » et lauréat pour élaborer cette réhabilitation.

Une première rencontre a été initiée le mercredi 26 octobre 2022 au cours de laquelle les contours du projet ont été dressés.

Ces travaux visent à réhabiliter l'ensemble du complexe Belleville, tant sur la partie de la salle Polyvalente que sur l'ensemble occupé par le Centre Social.

**Cette étude a pour but de rénover énergétiquement le bâtiment mais également de le mettre en conformité aux règles de sécurité incendie et d'accessibilité, tout en améliorant sa qualité d'usage pour les utilisateurs des 2 parties.**



**Cantine scolaire, Self-service et Opération zéro déchet**

**Grand changement à la cantine scolaire...**

Des travaux ont été réalisés au restaurant scolaire afin d'offrir aux enfants de l'école primaire un tout nouveau service de restauration, basé sur le mode du self-service avec pluralité de plats.

Ce nouvel aménagement mis en place pendant les vacances de la Toussaint devrait permettre entre autre de diminuer le gaspillage alimentaire et aussi de proposer une qualité de service plus adéquate pour nos écoliers.



L'équipe d'agents communaux au service de la restauration scolaire a pris ses marques en intégrant cette nouvelle mise en place d'un « self-service ». Ce procédé permet à chaque enfant d'adapter son temps de repas, ses quantités de nourriture et surtout, acquérir de l'autonomie (choix des plats, mettre sa table et se déplacer avec son matériel). Suite à la reprise de l'école, **les élèves** ont découvert cette nouvelle installation et semblent « **très ravis** ».

Le personnel quant à lui, apprécie cette formule qui s'avère plus propice à une ambiance plus calme et adaptée pour manger dans de meilleurs conditions !

**Cantine scolaire** (suite)

Les travaux d'aménagement du restaurant scolaire s'élèvent à :

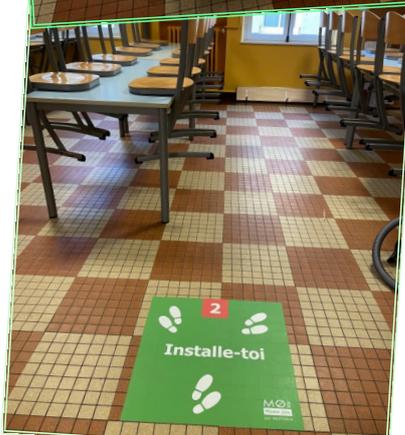
- Meubles et aménagement Mission 0 = 29 547,94 € TTC
- Bureau d'étude pour l'implantation du programme = 5 556,00 € TTC
- Formation et accompagnement du personnel = 4 034,40 € TTC
- Soit un **total de 39 138,34 € TTC**

En cohérence avec les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), l'Etat accorde un financement en faveur des cantines scolaires des écoles publiques des petites collectivités qui souhaitent en contrepartie s'engager dans une transition durable et être en mesure de proposer plus de produits locaux, biologiques ou de qualité dans les repas qu'elles servent.



L'objectif de cette mesure est d'accompagner et d'accélérer l'application de la loi Egalim dans les cantines des écoles, par le soutien aux projets d'investissement. Cette **aide en faveur des cantines scolaires** nous permet d'obtenir une **subvention de France Relance** de **13 310,80 €**.

**Reste à charge pour la collectivité = 25 827,54 €**



Des **chaises surélevées** ont également été achetées pour les élèves de maternelle afin de permettre aux agents de travailler à hauteur (Limitation des troubles musculo-squelettiques TMS) pour servir et accompagner les enfants pendant le repas.

**Montant de l'achat des 40 chaises adaptées : 3 388,56 €**

C'est sous un soleil d'octobre que les Lucéennes et Lucéens ont vécu une semaine pleine de découvertes sur leur commune.

**Au programme de cette 5<sup>ème</sup> édition, 12 activités étaient proposées entre le lundi 03 et le vendredi 07 octobre ;**

une balade de 4km en passant par tous les bâtiments, les parcs et lieux communaux, visite de l'Entreprise d'élagage AURIAU, séance cinéma, Gym douce, Jeux de société inter générations et réalisation d'une fresque à la Bibliothèque, jeux intergénérationnels organisés par le centre social permettant de faire du sport dans le monde du virtuel, visite de la pharmacie et son automate, rencontre Pétanque avec génération mouvement, visite commentée des jardins du Château et de la mairie, pour enfin, clôturer cette semaine Bleue par l'incontournable pot de l'amitié avec quelques élus...

La commune avait invité toutes les personnes de plus de 65 ans à participer à cette semaine Bleue nationale, **111 lucéens se sont inscrits et ont pu ainsi profiter des activités** qui leur convenaient.

Ce fut une belle semaine, elle a permis de belles rencontres, un seul petit nuage est venu perturber notre ciel bleu, l'Entreprise SAS Delicious (Production de Donut's) n'a pu nous accueillir à son grand regret, pour cause de covid, toutefois, nous sommes d'ors et déjà invités pour l'an prochain.

**Les élus remercient les acteurs locaux qui nous ont fait entrer chez eux, remplis de bienveillance, ils nous ont reçus très agréablement, ce sont des passionnés qui présentent leur corps de métier avec entrain...**

**« Merci beaucoup au nom de tous les participants ! »**

Des idées ont fleuri au cours de ces quelques jours passés entre élus et aînés Lucéens afin d'établir le programme de l'édition 2023, l'équipe municipale vous donne donc rendez-vous début octobre de l'année prochaine !



### Exercice grandeur nature chez les Sapeurs -Pompier:

Le 6 octobre dernier les sapeurs-pompier du Grand- Lucé participaient à un exercice, avec de nombreuses victimes (plan NOVI) sur la commune de Villaines s/Lucé

Cette exercice mettait en scène une explosion accidentelle de gaz à la halle villainoise, provoquant plusieurs victimes. 40 sapeurs-pompier venant des centres de secours suivant : Le Grand-Lucé, Parigné l'Évêque, Pruillé l'Éguillé, Courdemanche, La Chartre s/ le Loir, Montval s/le Loir, le Service médical du SDSIS, Dissay s/Courcillon et Châhaigne, tous mobilisés pour cette manœuvre.

Cette formation des maintiens des acquis (FMA) se composait de plusieurs phases :

- Définir le nombre de victimes avec leur prise en charge et la gestion de l'accident
- Sortir de la zone sinistrée les victimes et les emmener vers un pont de rassemblement des victimes (PRV)
- Au PRV les blessés sont pris en charge par les secouristes sapeurs-pompier. Leur mission est d'évaluer la gravité des lésions en remplissant des fiches bilan et leur identification au moyen de code barre
- Les victimes sont ensuite dirigées vers le poste médical avancé (PMA) ou elles sont examinées et classées en catégorie Urgence Absolue (UA) ou Urgence Relative (UR) par les infirmiers (ères) et médecins sapeurs-pompier
- Évacuation vers les centres hospitalier du secteur

Ces exercices permettent aux sapeurs-pompier de maintenir leurs acquis pour la gestion de situations particulières.

### Autres activités :



-Le personnel du centre de secours a participé au challenge inter-associations de la commune du Grand-Lucé où l'équipe termine 1ère pour la 3ème fois et remporte donc, **le trophée de la commune.**

-Participation de quelques pompier à La Ronde de Frédo, trail urbain organisé par l'USL Athlétisme, qui s'est déroulé le samedi 11 juin 2022 dans les rues de notre village.

-En septembre dernier, l'adjudant Favrel Pierre-Antoine a participé aux **championnats de France** sapeurs-pompier de VTT qui s'est déroulé dans le Cantal. Il se classe 32ème pour sa première participation. **Bravo !**

Félicitations et merci à lui de la part du corps départemental des services incendie et de secours de la Sarthe, pour avoir représenté le centre du Grand-Lucé.



**Les sapeurs-pompier sont toujours à la recherche de nouvelles recrues. Si vous souhaitez rejoindre l'équipe du centre de secours, déposer vos coordonnées dans la boîte aux lettres ZA de la Prairie, le chef de centre se fera un plaisir de revenir vers vous.**



*Tableau chronologique des Maires du Grand-Lucé*



Il est difficile surtout au début de la première République (1792-1804) d'établir exactement l'ordre chronologique des nominations. Les assemblées municipales étaient présidées tantôt par le Maire de la commune, tantôt par le président de l'assemblée cantonale, selon la forme d'administration du moment. Cependant en étudiant les signatures et leurs places, généralement celle du Maire est la dernière au bas des délibérations; on peut donc dresser le tableau suivant :

Dates des nominations	Noms
An II - 9 Thermidor (28 juillet 1793)	<b>GRAFFIN</b>
An IV – 1 <sup>er</sup> Frimaire (12 novembre 1795)	<b>COINTREAU</b> Du 13 Nivose an IV (3 janvier 1796) au 1 <sup>er</sup> Vendémiaire an VI (2 septembre 1797) Les registres des délibérations ont été brûlés. Voir séance du conseil municipal 14 prairial an VI (2 juin 1798).
An VI – 30 Brumaire (20 novembre 1797)	<b>GERMAIN</b> Les registres du 1 <sup>er</sup> Messidor an VII (20 juin 1799) jusqu'au 1 <sup>er</sup> Pluviose an XII (12 janvier 1804) ne sont pas aux archives de la mairie. Une délibération du 28 août 1810 fait présumer qu'ils ont été remis à une société d'études au Mans pour aider à l'histoire du département et qui a omis de les rendre.
1807	<b>GRAFFIN</b>
1815 3 Juin	<b>MESNARD de SEILLAC</b>
1815 7 Août	<b>TISON d'ARGENCE</b>
1829 21 Juin	<b>MESNARD de SEILLAC</b>
1830 1 <sup>er</sup> Décembre	<b>FERRAND</b>
1838 14 Décembre	<b>MARTEAU</b>
1843 17 Septembre	<b>HEURTEBIZE</b>
1846 25 Octobre	<b>MESNARD de SEILLAC</b>
1848 19 Mars	<b>HEURTEBIZE</b>
1848 29 Juillet	<b>MESNARD de SEILLAC</b>
1849 27 Janvier	<b>BOISSEAU d'ARTIGUES</b>
1855 22 Octobre	<b>GRAFFIN Maurice</b>
1856 18 Octobre	<b>De LONGUEVAL</b>
1877 6 Mai	<b>TARDY</b>
1882 30 Janvier	<b>BLATEAU</b>
1916 18 Novembre	<b>RAIMAUGÉ</b> adjoint remplit les fonctions de maire par suite du décès de M. Blateau
1919 10 Décembre	<b>LECONTE Louis</b>
1935 18 Mai	<b>BOIVIN Germain</b>
1945 5 Mars	<b>CROISEAU Moïse</b>
1954 14 Janvier	<b>LECONTE René</b>
1959 21 Mars	<b>LEROUX Camille</b>
1965 30 Mars	<b>COTIN Albert</b>
1983 24 Mars	<b>LECOMTE Serge</b>
2008 14 Mars	<b>DUPUIS Pascal</b>

*(suite) L'histoire des Maires de France*



Avant 1789, chaque commune avait son maire qui était nommé selon la coutume d'alors de la localité. Souvent cette charge était vénale et on la vendait à un successeur. Quelque fois aussi, et pour se créer des ressources, le gouvernement supprimait cette fonction puis à un moment la rétablissait en la remettant à l'enchère.

**-Loi du 14 décembre 1789.** Supprime les municipalités existantes qui sont remplacées par voie d'élection. Le chef élu par le corps municipal porte le nom de « Maire ».

**-Constitution de l'an III (1794 - 1795).** Crée le canton par le groupement des petites communes et remplace le maire par un « Président ».

**-Loi du 28 Frimaire an VIII (19 décembre 1800).** Crée de nouveau les circonscriptions communales et rétablit les maires qui sont nommés par le gouvernement.

**-Loi du 21 mars 1831.** Décrétant que les maires seront pris dans le conseil municipal mais nommés par le gouvernement.

**-Loi du 3 juillet 1848.** Les maires dans les chefs lieux de départements, d'arrondissements et dans les villes au-dessus de 6 000 habitants sont nommés par le pouvoir exécutif; dans les autres communes ils sont élus par le conseil municipal.

**-Loi du 5 mai 1855.** Rend au chef de l'état le droit de nomination de tous les maires avec faculté de les prendre en dehors de l'assemblée communale.

**-Loi du 14 avril 1871.** Restitue au conseil municipal le droit d'élection des maires, sauf pour les villes au-dessus de 20 000 habitants et dans les chefs lieux de département et d'arrondissement. Ils doivent être pris cependant parmi les conseillers.

**-Loi du 20 janvier 1874.** La nomination des maires reste au chef de l'état dans les chefs lieux de département, d'arrondissement et de canton et leur nomination est attribuée au préfet dans les autres communes.

**-Loi du 12 août 1876.** Restitue au conseil municipal des communes non chefs lieux le droit d'élire les maires.

**-Loi du 5 avril 1884.** Est le code municipal actuel de la France.

**N.B.** A Paris c'est le gouvernement qui nomme les maires de chaque arrondissement. Ils sont pris en dehors du conseil municipal.



Afin de faciliter la **rénovation énergétique** de ses habitants, le PETR Pays Vallée du Loir lance un service aux bénéficiaires, d'accompagnement sur l'ensemble des étapes de leur parcours.

Pour toutes questions ou simulation en ligne d'une première estimation d'aides, tel: 02.52.70.09.82

ou <https://valleeduloir.croissance-verte.net/>

[Valleeduloir.croissance-verte.net](https://valleeduloir.croissance-verte.net) est un site internet unique.



La plateforme regroupe des articles sur divers sujets autour de la rénovation énergétique, c'est un espace en ligne sécurisé pour suivre les étapes de son projet ainsi que des outils d'évaluation et de simulation pour obtenir les premières estimations. Il est possible de prendre rendez-vous avec un conseiller pour être accompagné dans son projet. **Croissance Verte** a été conçue dans le but de garantir à tous une offre de **services de qualité** et des **conseils non orientés** par des objectifs commerciaux. Les conseillers en rénovation énergétique sont formés par l'ADEME. Les prestataires référencés sur la plateforme sont quant à eux tous des professionnels du bâtiment des Pays de la Loire certifiés RGE, qui s'engagent aux côtés de la structure à respecter un service et des travaux de qualité, et à délivrer des conseils objectifs.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### L'évolution de notre territoire !



En Vallée du Loir, comme partout ailleurs, les villes et villages ont vu leur "profil" évoluer au fil des siècles. Depuis 1821 (date de référence prise sur la Vallée du Loir – période d'élaboration du cadastre napoléonien), la population a oscillé sans nécessairement augmenter et pourtant, l'urbanisation s'est étalée. Plusieurs facteurs expliquent cela : les familles se sont « desserrées » (il n'y a plus 10 personnes à vivre dans 2 pièces), les habitations sont plus grandes et accueillent moins d'individus par famille, le mode de vie s'est détourné de l'extérieur, le principal lieu de vie est devenu "l'intérieur-cocon", ... et le modèle d'habitation actuelle est la maison individuelle construite au milieu de sa parcelle. Cette évolution de la façon d'habiter s'est traduite par ce que l'on appelle "l'étalement urbain"\*.

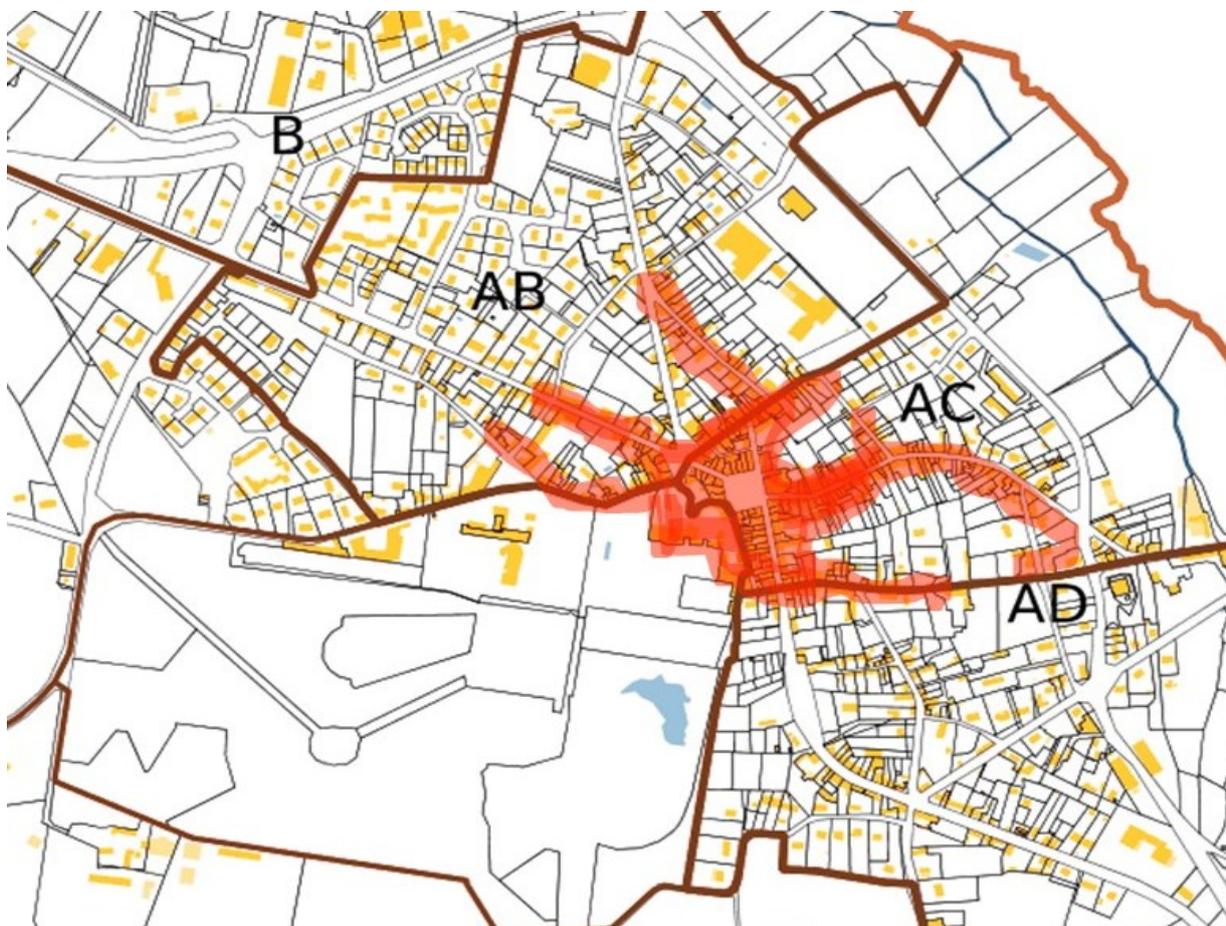
\* *L'étalement urbain est l'augmentation de la superficie d'un village (ou ville) corrélée à la diminution de la densité de population.*

Nos villages et villes ont consommé des espaces naturels, agricoles ou forestiers en périphérie ; les centres quant à eux sont de moins en moins habités.

Observons au Grand Lucé : Population en 1821 = 2 310 hab.

Population en 2019 = 1 926 hab.

#### Empreinte du bourg du Grand Lucé en 1821 (tâche orangée) et en 2021.



Sources : Archives départementales de la Sarthe et cadastre.gouv.fr.

Selon les dernières estimations de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), la croissance démographique française à partir de 2044, ne devrait plus évoluer d'où l'absolue nécessité de réfléchir à un nouveau modèle de développement ... la consommation d'espace ne peut plus être la norme.

De récentes lois demandent à ce que le développement de l'urbanisation (tout type confondu : habitat, activités économiques et commerciales, et équipements de toute nature) soit réfléchi pour les dix prochaines années (d'ici à 2031) en consommant 2 fois moins de terres naturelles, agricoles ou forestières.

Pour à partir de 2050, être en mesure de compenser toute nouvelle surface artificialisée\*\* ; l'objectif ultime étant de consommer 0 hectare.

\*\* *L'artificialisation d'un sol ou d'un milieu, est la perte de ses qualités naturelles par action de l'Homme.*

*Le 1<sup>er</sup> résultat est que le sol devient très souvent imperméable.*

### Suite **L'évolution de notre territoire !**

En 2050 au plus tard, il faudra donc compenser toute nouvelle construction (quel que soit son usage et sa destination – publique ou privée), d'où le besoin de déjà travailler sur le renouvellement urbain\*\*\* avec la requalification des logements vacants, sur la mobilisation des friches construites et laissées à l'abandon et/ou sur la densité urbaine (nombre d'habitations ou d'entreprises / hectare).

\*\*\* *le renouvellement urbain : action de reconstruction du village/ville sur lui-même/elle-même.*

La vigilance tiendra sur le non étalement urbain et dans la requalification des formes urbaines existantes.

C'est tout l'enjeu de demain ; chacun doit devenir acteur de ce changement.



PETR PAYS VALLÉE DU LOIR  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
Tél : 02 43 38 16 62  
Rue Anatole Carré 72500 Vaas  
www.pays-valleeduloir.fr

## Amicale des écoles

### Composition du bureau :

**Présidente** : Mme Sellier Émilie - **Vice-président** : M. Couëdor Christophe  
**Secrétaire** : Mme Baratte Tatiana - **Vice-secrétaire** : Mme Boulay Alexandra  
**Trésorière** : Mme Durr Hélène - **Vice-trésorière** : Mme Lehoux Mélanie



Pour toutes informations, rendez-vous sur leur page Facebook :

«Amicale des écoles du Grand-Lucé 2022-2023»

## Régie interne

### Le DOJO et son tatami



Tatami

Les vacances de la Toussaint ont été l'occasion pour notre service technique de finaliser la phase remise en conformité du tatami.

Désormais, tous les tapis composant le tatami sont de la même épaisseur et ce afin d'éviter de trébucher, de se faire mal aux orteils surtout dans le cadre des séances de Judo.

Les 2 murs entourant le tatami ont été recouverts de tapis de protection neufs, nos agents technique ont enlevé les anciens qui avaient une fâcheuse tendance à se décoller et se déformer.

Le Full Contact, le Judo, la Gymnastique et les écoles qui occupent régulièrement le Dojo vont pouvoir évoluer en toute sécurité sur ce matériel entièrement rénové.

Tapis de protection murale



5 INTERDITÉS SUR LES TAPIS

CHAUSSURES IN

## Infos diverses



# TENSION ATTENTION



## Protégez-vous du risque électrique !

L'été est propice aux loisirs, moments de détente ou encore aux travaux. Quelle que soit l'activité que vous pratiquez : pêche, ULM, parapente, bricolage... ou les modifications que vous souhaitez opérer chez vous : élagage, réhaussement de terrain, réfection de toit... Gardez l'œil ouvert et ayez les bons réflexes.

### Quelques conseils :

- Restez éloigné des ouvrages électriques
- Ne tentez pas de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique.
- Téléchargez l'application Ligne Alerte pour identifier les lignes électriques autour de vous



### Comment agir en cas d'incident ?

- 1- Interdire l'accès pour prévenir un autre accident.
- 2- Rester à distance des personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique pour éviter d'être vous-même électrisé(e) voire électrocuté(e).
- 3- Alerter en appelant le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).

### N°Urgence Dépannage Électricité

Pour les particuliers :  
09 726 750 XX  
(XX = N° du département)

Pour les collectivités :  
0 811 01 02 12 + code INSEE  
Appels non surtaxés.

Pour toute information complémentaire, contactez votre interlocuteur privilégié Enedis ou rendez-vous sur Tension-Attention.fr.



Le réseau de transport d'électricité

## Nouvel artisan

### Bienvenue !



## Dam.s ENTRETIEN

Je suis à votre disposition pour tout entretien de vos espaces verts :  
tonte de pelouse, taillage de haie, débroussaillage, élagage ...

Paiement par chèque, espèce, ticket Césu.

### Devis

Devis gratuit  
(rayon 50km autour du Grand-Lucé)



Dam.s Entretien



0675412795  
APPELEZ VITE !

### Réduction

5% de réduction sur votre prochaine facture, si un nouveau client trouvé (3 par client)

Entretien espaces verts  
M. JURÉ Damien  
3 rue de la Garenne 72150 LE GRAND-LUCÉ  
Mail: dams.entretien@gmail.com

**Directeur de la publication :** Pascal DUPUIS

### Comité de rédaction :

Sylvie CHARTIER, Jérôme LÉONARD, Anaïs BRIFFAULT, François PLOUSEAU, Patrice BREBION, Jean-François PIGNON et Isabelle AUBERT.

**Imprimeur :** ITF Mulsanne

Imprimé avec encre végétale

Papier 100 % recyclé.

Distribution : La Poste

Imprimé en 1 000 exemplaires.